



Conférence Nationale des Présidents de CME de l'Hospitalisation Privée

Communiqué de presse

Pourquoi veut-t-on organiser les missions de service public en établissements privés sans les médecins ?

La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'hospitalisation privée, dénonce vigoureusement l'adoption d'amendements à la loi HPST, qui écartent les médecins de l'organisation des missions de service public confiées aux établissements privés

Les Présidents de CME ne peuvent accepter que l'Etat par l'intermédiaire des ARS puisse contractualiser des missions de service public avec les seuls gestionnaires d'établissements ; de plus, ces gestionnaires auront la possibilité de rompre le contrat d'exercice libéral en cas de refus de ces missions de service public par le praticien, et sans indemnité de rupture .

Les médecins exerçant en établissements de santé privés, organisés en Conférence Médicale d'Etablissement, sont globalement favorables à exercer ces missions, mais sont stupéfaits qu'on les exclue ostensiblement, quant au mode organisationnel et contractuel.

Cette stupéfaction est renforcée par le peu d'avancées obtenues dans la loi HPST en matière de reconnaissance de l'organisation médicale que représentent les Conférences médicales d'établissements ; pourtant la CNP CME HP a présenté des amendements visant à reconnaître un véritable rôle de management participatif, pour des activités dont ils sont des acteurs principaux : (qualité et sécurité des soins, certification, fonctions transversales)

La Conférence Nationale des Présidents de CME de l'hospitalisation privée attire l'attention de l'ensemble des parlementaires et particulièrement des sénateurs, pour redonner de la cohérence à ce texte structurant que sera la loi HPST, et offrir la perspective à long terme de continuité d'une médecine de qualité en établissements privés, exercée par des médecins responsables, au bénéfice de tous les patients.

Siège Social : CNPCMEHP, 79 rue de Tocqueville 75017 PARIS

Adresse de correspondance : Dr JL BARON, Les jardins du centre, 60 rue de L'acropole, 34000 MONTPELLIER,

Tel : 04 67 13 81 40 Fax : 04 67 13 81 44

Messagerie électronique : cnpcmehp@wanadoo.fr

La Conférence Nationale des présidents de CME de l'hospitalisation privée sollicitera un entretien auprès de la commission des affaires sociales du Sénat pour exprimer et expliquer sa demande : il faut conforter l'existence des CME dans ce secteur très important du système hospitalier français en renforçant de manière significative l'amendement voté au parlement, qui ne permet pas aux CME du privé de véritablement exister.

Contacts :

Dr Jean Halligon
Président de la CNPCMEHP
0607853070

Dr Jean Luc Baron
Secrétaire Général de la CNPCMEHP
0680578466

Siège Social : CNPCMEHP, 79 rue de Tocqueville 75017 PARIS

Adresse de correspondance : Dr JL BARON, Les jardins du centre, 60 rue de L'acropole, 34000 MONTPELLIER,
Tel : 04 67 13 81 40 Fax : 04 67 13 81 44

Messagerie électronique : cnpcmehp@wanadoo.fr